



2014 / 1

janvier 2014

Information périodique de la Municipalité

Hermenches informe

<http://www.hermenches.ch>

Sommaire :

- Mémento
- Crêpes party
- Petit déjeuner de la paroisse
- Vide-grenier
- Places de parc
- Cases du congélateur
- Conseil général
- Déchetterie
- Respect de notre environnement

Mémento

Dimanche 2 février	Crêpes pour la Chandeleur
Dimanche 9 février	Votations fédérales
Dimanche 9 février	Petit déjeuner de la paroisse
Jeudi 6 mars	Prochain Conseil Général
Samedi/dimanche 3/4 mai	Giron de chant
Samedi/dimanche 21/22 juin	Fête de la musique

Crêpes party

Dimanche 2 février, à l'occasion de la Chandeleur, le groupe Animation vous propose une crêpes party **au collège dès 11h00**.



Les crêpes vous seront offertes et une buvette sera à disposition.

On vous attend nombreux !

Votre groupe Animation

Petit déjeuner de la paroisse

Cette année, c'est au tour de la Commune d'Hermenches d'organiser cette rencontre très appréciée par les paroissiens de Moudon, Syens, Bussy, Chavannes et Rossenges. Nous avons à cœur de recevoir nos invités chaleureusement et de faire en sorte qu'ils gardent un bon souvenir de leur passage dans notre Commune.

Aussi nous vous invitons à un **petit déjeuner au battoir, dimanche 9 février dès 8h30**, qui sera suivi d'un **culte à 10h** avec les enfants du culte de l'enfance et une animation musicale par Pierre Ballif, Thierry Rochat et Marialis Piller.

Pour nous permettre de régaler tous les paroissiens, nous serions heureux que vous usiez de vos talents "pâtisseries" pour nous confectionner l'une ou l'autre de vos spécialités :

pains - tresses - petits pains - gâteaux - confitures - miel - etc...

Annoncez vos dons à Madame Karine Weber, au 079 429 13 37 jusqu'au jeudi 6 février.

D'avance nous vous remercions de votre générosité ! et nous nous réjouissons de vous retrouver nombreux ce jour-là.

Ouverture des bureaux communaux :

Greffe municipal, Contrôle des habitants : mardi de 17h30 à 19h45 et jeudi de 08h30 à 12h00
021 905 63 70 / admin@hermenches.ch

Bourse communale : un samedi par mois de 09h30 à 11h00 ou sur rendez-vous
021 905 54 57 / bourse@hermenches.ch

Vide-grenier au village

Avis aux amateurs !

D'entente avec le groupe Animation, nous avons l'intention d'organiser à nouveau
un vide-grenier au village

Comme nous l'avions fait avec succès en septembre 2010 ! Alors, si vous êtes intéressés et que vous souhaitez participer à l'organisation ou ouvrir un stand, adressez-vous à une personne du groupe Animation ou à Marlène Rod Trauffler au 078 630 06 55.

Places de parc

Les parkings du village sont destinés **essentiellement aux visiteurs** pour la villa communale et pour le quartier du Clos-du-Riau, ainsi **qu'aux usagers** pour les parkings du collège et du battoir.

Toutefois, la Commune met à disposition quelques places de parc au collège, à la villa communale ainsi qu'au quartier du Clos-du-Riau, ces places sont louées au prix de CHF 30.- par mois.

Les personnes intéressées sont priées de s'adresser au bureau communal.

Cases du congélateur

Le congélateur public fonctionne à merveille au service de tous. Il reste encore quelques cases disponibles à louer au prix de CHF 50.- par année.

En cas d'intérêt, adressez-vous au bureau communal.

Conseil Général

Le **jeudi 6 mars** aura lieu une séance du Conseil Général, au Collège, à 20h.

Nous rappelons que toute personne peut venir au Conseil, soit comme auditeur ou soit pour se faire assermenter et participer ainsi aux décisions prises par et pour la communauté.

Déchetterie

Dès le 1er avril, comme chaque année, il y aura le changement d'horaire, 2 fois par semaine et vraisemblablement un changement d'endroit.

Des informations plus précises vous parviendront prochainement.

Respect de notre Environnement

L'étang situé à la Vy De Sottens, financé par Pro Natura, est une Réserve Naturelle dont la surveillance incombe à la commune.

Réserve Naturelle signifie que ce lieu est protégé afin de permettre la reproduction de différents batraciens, reptiles ou microorganismes vivant dans l'eau ou hors de l'eau.

Nous rendons attentifs les propriétaires de chiens à ne pas laisser leurs amis à 4 pattes se baigner ou jouer dans l'étang ou aux abords directs de celui-ci afin de ne pas déranger et de préserver la vie et la reproduction de ces différents organismes.

Nous profitons de ce message pour rappeler que les déjections canines au bord des chemins ne sont pas souhaitées et vous prier d'utiliser les poubelles ad hoc ! Merci pour la nature, et tous les promeneurs qui vous seront reconnaissants !